

Contrat irregulier et requalification

Par **mikiilive**, le **09/07/2016** à **12:30**

Bonjour,

Je suis en contrat cae-contrat-d'accompagnement-dans-l-emploi cae depuis 3 ans.

La première année en 2013 je signe un contrat d'un an sur une base 26h, 4 mois après elle me refait un contrat sur une base de 20h et change ma paye. Aucun de ces contrats n'est daté.

Une modification d'un CAE (le contrat étant considéré comme un cdd si je me trompe pas)peut il se faire comme ça sans avenant? Les 6h/semaines en moins sont elles dues?

La deuxième année 2014 aucun contrat n'a été fait malgré les diverses relances à mon employeur. Je suis à ce moment là à 20h semaine

La 3eme année 2015 je suis à 16h semaine elle me fait un contrat ou ilya rien a signalé si ce n'est que l'exemplaire me sera donné 4 mois après signature . Se rendant compte de son erreur sur les années précédentes elle me refait les contrats antidadés pour que je les signe . J'ai bien sûr refusé

Compte tenu de l'absence de contrat en 2014 mon contrat peut il etre requalifié en CDI malgré la signature un an après d'un CDD dans la même entreprise ? Ce troisième cdd est il nulle du coup??

L'inspection du travail est catégorique et m'affirme que je suis en CDI et de les poursuivre au prudhomme, cependant les employeurs m'affirment le contraire suite à un rdv avec l'inspection.

Si une personne peut m'aider merci d'avance

Par **marianne76**, le **11/07/2016** à **10:55**

Bonjour

Un contrat de travail en

CDD doit être nécessairement écrit avec des mentions obligatoires; à défaut effectivement le contrat sera requalifié par les prud'hommes en CDI .L'inspecteur du travail a entièrement raison.

Je passe sur toutes les autres irrégularités que vous avez citées.

Donc il ne vous reste plus qu'à saisir le conseil des prud'hommes

Par **mikiilive**, le **11/07/2016** à **11:58**

Merci Marianne76 pour votre reponse,savez vous par hasard si pour saisir les prudhommes, je dois me rapprocher d'un syndicat ou d'un avocat? A ce jour j`ai en main le dossier des prudhommes a remplir mais j`ai du mal a le remplir...

Par **marianne76**, le **11/07/2016** à **12:12**

Bonjour

Un avocat risque d'être payant sauf si vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle

Rapprochez vous d'abord d'un syndicat